



**TOUS EN GREVE 24 H  
LE MARDI 8 FEVRIER 2011**

Afin d'instaurer sur place un véritable rapport de force et peser face au Comex/Ucanss pour imposer une véritable augmentation de la valeur du point, le maintien de notre 14ème mois, le maintien de notre CCN et l'arrêt des suppressions d'emplois .

Les syndicats CGT et UGICT CAF 13 appellent le personnel employés et cadres de notre organisme à 24 heures de grève le mardi 8 février 2011 .

Nous savons d'ores et déjà que la tutelle sera très attentive aux taux de grévistes dans nos organismes pour la poursuite de ces négociations .

Notre pouvoir d'achat est en chute libre et en guise de réponse à nos revendications légitimes, la tutelle nous oppose son mépris habituel et s'attaque à nos acquis.

L'enjeu est de taille , ne nous laissons pas faire !!

*Modalités pratiques concernant cette journée d'action :*

Rendez-vous à 8h15 sur le quai (Gare Saint Charles), une centaine de collègues des CAF , CPAM et CARSAT des BdR feront partie du déplacement sur Paris

5000 personnes sont attendues pour manifester devant l'Ucanss à Paris .

Le retour est prévu aux alentours de 20 h sur Marseille .





## **L'UCANSS ET LE COMEX SE MOQUENT DES SALARIES DE LA SECURITE SOCIALE !!**

### **SEULE UNE INTERVENTION MASSIVE DU PERSONNEL SERA DETERMINANTE POUR IMPOSER UNE VERITABLE AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT.**

L'employeur a confirmé à la Réunion Paritaire Nationale du 18 janvier 2011, son refus d'augmenter la valeur du point, alors qu'il admet que budgétairement les moyens existent !

L'augmentation de salaire de 0,8% au 1<sup>er</sup> mai pour l'année 2010 est inférieure au taux d'inflation de cette même année. 2011 ne doit pas être une année blanche !

Les Caisses sont au bord de l'asphyxie, le personnel n'en peut plus. Loin de reconnaître les efforts consentis, l'UCANSS/COMEX a proposé une mesure palliative qui s'avère être une attaque à notre Convention Collective. Déjà l'UCANSS a tenté de diminuer de moitié les 6 jours pour mariage, sous prétexte du PACS.

Pour sa part, la Cour des Comptes préconise de réduire de moitié la durée du maintien de salaire en cas d'arrêt maladie (passer de 6 mois à 3 mois) pour « favoriser le présentisme ». Proposition dont il est fait état dans un document de la CNAM.

C'est toute la Convention Collective qui est menacée par une remise en cause de tous les acquis et usages locaux. Le 18 janvier 2011, toutes les organisations syndicales sans exception ont refusé la disparition du 14<sup>ème</sup> mois.

Le gouvernement, après avoir imposé, contre la volonté de tous les salariés, l'attaque contre nos retraites, a décidé de s'en prendre à la Sécurité Sociale, aux remboursements dûs aux assurés, à l'existence même des caisses de Sécurité Sociale à travers les opérations de fusion.

En refusant qu'on touche à la Convention Collective, les fédérations, les syndicats nationaux défendent, à la place qui est la leur, la Sécurité Sociale conquise pour garantir l'accès aux soins et à laquelle toute la population est attachée.

Les fédérations FO, CGT, CFTC, CGC, le SNFOCOS, la COFICT-CGT, le SNAEOS CFTC, le SNPDOSS CGC appellent tout le personnel à se réunir en Assemblée Générale avec leurs Syndicats afin d'organiser la montée le 8 février 2011, des délégations de tous les organismes à Paris et à des arrêts de travail pour :

- ✚ Le maintien de la Convention collective nationale,
- ✚ Le maintien du 14ème mois (allocation vacances),
- ✚ L'augmentation de la valeur du point,
- ✚ Aucune suppression d'emplois.

Le 24 janvier 2011